

SAUT D'OBSTACLES NATIONAL (FFE)		2017 / 2018				(SHF)		
ÉPREUVES		ENSEIGNANT	PRO	AMATEUR	CLUB	PONEYS	PREPA ≤ 95 cm	ELEVAGE
Coiffure		Protection céphalique individuelle, attachée et ajustée obligatoire pour toute personne à cheval, dans l'enceinte du concours.						
Selles		Tout poney / cheval doit être monté avec une selle avec ou sans étrier.						
Étriers		Étrivières et étriers doivent pendre librement hors du quartier de la selle. Etrier fixé en un seul point à l'étrivière (DG 7.5).						
Éperons		Pas de restriction.			Interdit en Poney A – En Club Poney et Poney maxi 1,5cm-En Club maxi 3,5cm. Ni molettes ni disques		Idem FFE Amateur et Pro Poney maxi 1,5 cm sans molettes	
Cravache		Autorisée – longueur maxi 75 cm, non lestée.						
Cravache dressage		Autorisée pour le travail sur le plat. Pas sur la piste ni à la détente pour passer des barres ou sauter.			Pas autorisée (détente et piste)		Chevaux idem FFE Am et Pro Pas en poneys (SHF Poney 115)	
Martingale	Fixe	Pas autorisée en piste (sauf préparatoire, avec collier et muserolle française simple). Autorisée à la détente.			Pas autorisée (détente et piste) (autorisée en préparatoires, et club/poney indice 3 et 4, détente et piste avec collier et muserolle française simple).		Martingale coulissante seule autorisée. Sauf : Martingale fixe, élastique ou non, autorisée toute l'année, épreuves C.Cl. 4 ans et Formation 1, CL1 régionales, finales régionales CL 4 et 5 ans 1 ^{er} année et poney 4 ans. Finales Nation. exclues	
	Coulissante	Autorisée (avec anneaux) Autres enrênements autorisés sur les détentes : type Gogue, rênes allemandes et martingale fixe			Seul enrênement autorisé (détente et piste) (en préparatoire, détente et piste: martingale fixe avec collier et muserolle française simple, autorisée).			
Rênes Allemandes		Pas sur la piste de compétition			PAS AUTORISÉES		Chevaux idem FFE. Pas en poneys (SHF Poney 11.32)	
Bouche		Interdiction d'attacher la langue. Harnachement sans mors et en licol autorisé (CSO art.5.3)						
Embouchure (mors)		Pas de restriction quant au mors.			Bride: autorisée uniquement avec alliance Releveurs/Pessoa/Pelham : autorisés avec ou sans alliances, rênes directes ou double paire (sauf Poney A = alliances obligatoires). Hackamore : simple non combiné. Cf. DG art.7.5 CSO art. 5.3		Chevaux idem FFE Am et Pro mais pas d'hackamores, de mors américains ou dérivés. Poneys cf.SHF Poney 11.41	
Œillères		Pas en compétition						
Peau de mouton/Pièce de cuir Autre matériel similaire		Autorisé sur le montant de bride et/ou de la muserolle, avec un diamètre de pas plus de 3cm						
Bonnet anti-mouches		Autorisé						
Muserolle		Autorisée mais spécificité en épreuves club, poney et prépa 0,95 et moins cf. CSO art. 5.3					Idem FFE	
Protections		Pas de restriction sauf abus. Règle spécifique pour les protections des postérieurs en épreuves de J. Ch. FFE de 7 ans. CSO art. 5.3		Règle spécifique pour les postérieures, épreuves Club, Poney et toutes épreuves en préparatoire et amateurs CSO Art. 5.3			Règle spécifique pour les protections des postérieurs en chvx et poneys SHF CSO Art. 54.3 et SHF Poney 114.3	
Terrain		Sur les terrains de détente, la priorité est laissée au poney / cheval évoluant à main gauche .						
Dimensions des obstacles	Échauffement et Gymnastique	Pas plus de 10 cm (5 cm pour 120 et moins) de plus en Hauteur et en Largeur que sur la piste y compris croisillon et maximum 1,60 m de haut et 1,80 m de large					Chevaux et poneys : hauteur de la piste (SHF art 13.2)	
		Gymnastique: une seule barre de réglage, <i>mais uniquement sur un vertical</i> . devant à mini 2,5 m (pas plus de 1,30 m de haut) et possibilité d'une barre derrière à 2,50 au trot ou 3m au galop. À partir de 1,30 m, sur tout obstacle, une 2 ^e barre est nécessaire dans les taquets (et non pas uniquement au sol). Fiches de sécurité sur les oxers (+1m). Combinaisons possibles si place et matériel et à condition que les distances soient respectées.						
Qui peut monter le cheval / poney ?		Pas de restriction			Quel que soit le concours uniquement le cavalier engagé à partir du moment où il est dans l'enceinte du concours jusqu'à la fin.		Chevaux et <i>Poney (pas de précision)</i> : pas de restriction art. SHF 35.7	